

Service AGREA de l'INASEP, un outil à destination des communes

L'AGREA, c'est quoi ?

Depuis 2018, le service GRE (Gestion des Réseaux) de l'INASEP propose aux Communes namuroises, au travers du package de services « AGREA », une assistance pour une gestion optimisée de leurs réseaux d'égouttage. L'objectif est d'assister les communes vers une *gestion patrimoniale des réseaux*.

Qu'est-ce que la « Gestion patrimoniale des réseaux »?

Il s'agit de l'entretien préventif des réseaux afin de les pérenniser dans le temps et les maintenir performants, en priorisant les interventions pour optimiser les moyens financiers à disposition.

L'AGREA, acronyme pour « Assistance à la Gestion des Réseaux et à l'Assainissement » met à disposition des techniciens communaux, notamment des services travaux ou urbanisme, un ensemble cohérent de services/outils permettant de les aider dans un certain nombre de leurs tâches quotidiennes. Hormis ces services permettant d'aider le personnel communal, l'AGREA propose également certains services pour lesquels la Commune n'est pas équipée que ce soit en termes de moyens humains ou techniques (ex : études hydrauliques de réseaux, inspections visuelles par caméra de zoomage,...).

Les nombreux services de l'AGREA sont articulés autour de 4 principaux modules.



Figure 1. Quatre modules principaux de l'AGREA reprenant l'ensemble des services proposés

Un mot sur les services proposés par l'AGREA

Module 1 : cadastre et cartographie informatisée des réseaux d'égouttage

Le préalable indispensable à la bonne gestion d'un réseau d'égouttage est la connaissance de son emplacement et de ses caractéristiques.

Au travers de l'AGREA, l'INASEP propose une assistance en matière de suivi de prestataires pour la réalisation de relevés topographiques des réseaux d'égouttage et de leurs caractéristiques (« cadastre » des réseaux). L'INASEP met également à disposition des services communaux les données relevées sur terrain, ainsi que leur interprétation fonctionnelle sous forme de cartes, au travers d'un portail cartographique spécifique (cf. description plus détaillée ci-dessous). Ce portail cartographique permet également la diffusion de toute donnée géographique, en lien avec les réseaux d'égouttage et l'assainissement, et de manière plus générale avec la gestion des eaux.

Module 2 : hydrologie des bassins versants et hydraulique des réseaux

L'objectif de ce module est de vérifier l'adéquation entre les débits produits au sein des bassins versants et la capacité des réseaux d'égouttage récepteurs à évacuer ces débits sans inondation. En cas de problème avéré, l'origine des inondations est mise en lumière à l'aide d'un logiciel de modélisation spécialisé et des aménagements correctifs spécifiques sont proposés et dimensionnés.

Il est également possible d'agir préventivement, dans le cadre de développements urbanistiques. Dans ce cas, la capacité des réseaux existants à recevoir le surplus de débit engendré par l'imperméabilisation des surfaces est estimé, et des aménagements préventifs de gestion des eaux peuvent être proposés et dimensionnés en tenant compte de ces capacités.

Module 3 : assistance à la gestion technique des réseaux

L'objectif de ce module est de mettre à disposition des services communaux des outils et des services permettant d'optimiser la gestion quotidienne et l'entretien des réseaux d'égouttage.

On peut notamment citer la possibilité, pour la commune, d'adhérer à un marché cadre portant sur le curage des égouts et géré par INASEP. La Commune ne doit ainsi plus recourir systématiquement à des procédures fastidieuses de marché public pour la réalisation de ces prestations. De plus, le regroupement des commandes permet de bénéficier de tarifs plus avantageux. La commune peut ainsi établir, avec l'aide d'INASEP, des plans annuels de curage de ses égouts en fonction des moyens budgétaires disponibles.

L'INASEP guide également le service urbanisme de la Commune en analysant les schémas de gestion des eaux et d'assainissement proposés dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation. Un avis circonstancié est ensuite remis à la Commune. L'ensemble des avis remis sont référencés et mis à disposition de la Commune au travers du portail cartographique dédié.

Illustration des services proposés

Modélisation hydraulique des réseaux existants



Figure 2. Mise en évidence, par la modélisation, de tronçons d'égout saturés © INASEP

Marché – cadre sur le curage des égouts



Figure 3. Camion hydrocureur

Avis technique sur les permis d'urbanisme en matière de gestion des eaux usées et pluviales



Figure 4. Parcelle ayant fait l'objet d'un avis © Géoportail INASEP

Inspections visuelles par caméra de zoomage



Figure 5. Effondrement de conduite mis en évidence par une inspection visuelle par caméra de zoomage

Le portail cartographique

La plus belle vitrine de l'AGREA est matérialisée par son portail cartographique. Ce dernier se veut être un outil fonctionnel et facile d'utilisation à destination des techniciens communaux.

L'information diffusée via ce portail cartographique est en constante évolution que ce soit en termes quantitatifs ou de diversification de l'information.

L'opérateur communal pourra trouver dans le portail cartographique de l'information relative à la gestion des égouts ou de l'assainissement :

Actuellement :

- l'inventaire (cadastre) des égouts ;
- des cartes interprétatives des données cadastrales (pentes des canalisations, état structurel des ouvrages, état d'envasement,...) ;
- les avis émis par l'INASEP dans le cadre des permis d'urbanisme et d'urbanisation ;
- le PASH actualisé (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) ;
- les données SYGERCO (données de diagnostic des voiries communales) ;
- des fonds de plans et informations diverses (orthophotoplans, limites communales, réseau hydrographique, parcelles cadastrales, ...).

En développement :

- les fiches FRIC (Fonds Régional pour les Investissements Communaux) introduites par les Communes ;
- l'interprétation des résultats des modélisations hydrauliques qui ont été effectuées, le cas échéant, sur les réseaux ;
- les raccordements particuliers aux égouts dans le cas de nouvelles habitations (moyennant l'adhésion de la commune à ce service) ;
- toute information cartographique sollicitée par l'affilié, après analyse de la faisabilité par l'équipe du service GRE.



Figure 6. PICC et cadastre des égouts © Géoportail INASEP



Figure 7. Orthophotoplans et SYGERCO © Géoportail INASEP

Taux d'affiliation

Le nombre croissant de communes affiliées à l'AGREA témoigne de l'attractivité de cet outil pour les gestionnaires communaux de réseaux d'égouttage, dans des domaines pointus et souvent complexes.

Actuellement, ce ne sont pas moins de 21 communes sur 38 qui ont adhéré, soit plus de la moitié des communes namuroises affiliées.

Lien entre l'AGREA et les cours d'eau

Plusieurs services proposés dans l'AGREA ont un impact direct ou indirect sur la qualité des eaux.

Exemples :

- Dans le cadre des remises d'avis pour des projets immobiliers divers et variés, le service GRE s'attèle à ce que les prescriptions du Code de l'Eau soient respectées en fonction du contexte local et du taux d'équipement d'assainissement. Les techniciens d'INASEP s'assurent notamment que le demandeur prévoit bien un raccordement à l'égout, s'il est présent, pour évacuer les eaux usées en lieu et place du recours à un cours d'eau ou un fossé. Nous sommes également attentifs à la gestion des eaux pluviales et faisons régulièrement obstacle au réflexe bien ancré du « tout à l'égout ». En effet, cette pratique a comme effet néfaste potentiel de faire fonctionner à intervalles réguliers nos déversoirs d'orage (= DO) ; ces derniers amenant dès lors une quantité certaine d'eaux usées dans l'eau de surface constituant l'exutoire de ce DO.
- Dans le cadre de notre assistance au contrôle des raccordements particuliers à l'égout, nous veillons à la bonne exécution des travaux (raccordement conforme) mais également à ce que les raccordements se fassent sur les bons tuyaux notamment en présence d'un réseau séparatif (éviter que le réseau séparatif ne devienne 2 réseaux unitaires en parallèle dont l'un se déverse dans un cours d'eau).
- ...

Contact

Pour plus d'informations quant aux services proposés dans le cadre de l'AGREA, n'hésitez pas à revenir vers nous aux coordonnées suivantes :

Intercommunale Namuroise de Services Publics

Service GRE

Parc industriel – Rue des Viaux 1b -5100 Naninne

Tel : 081/407.572

GSM : 0478/806.470

Mail : AGREA@inasep.be